



## avis d'opposition administrative

Par **avecmi**, le **10/09/2012** à **22:01**

bonjour,

Mon père de 83 ans viens de recevoir un avis d'opposition administrative du 30/08/2012 et "notifiée à sa banque pour saisir la quotité disponible ou bloquer les sommes portées sur son compte" pour un montant de 375 euros correspondant à "une amende forfaitaire majorée"; "date d'infraction/jugement [s]01/09/2011[/s]", "pour défaut de paiement d'amendes malgré les avertissements adressés" avertissements qu'il n'a jamais reçus bien sur. Nous ne savons donc pas quelle est l'infraction commise

Il faut signaler que si le 01/09/2011 est la date d'infraction, à cette date, mon père était hospitalisé et dans l'incapacité d'utiliser son véhicule.

Toutefois, en fouillant mes souvenirs, je me rappelle avoir été interpellé par la police alors que j'étais au volant du véhicule de mon père et en possession de sa carte grise, son véhicule qu'il m'avait prêté car mon propre véhicule était indisponible. L'officier de police m'a verbalisé au motif que l'adresse indiquée sur la carte grise du véhicule était différente de celle portée sur mes propres papiers (mon permis de conduire et mon attestation d'assurance) établies bien sur à mon adresse personnelle différente de celle de mon père. J'ai été tellement interloqué par cette démarche que je n'ai pas réagi en précisant que ce véhicule n'était pas le mien. De retour à mon domicile, je me suis documenté et suis arrivé à la conclusion que je n'avis pas commis d'infraction, et que l'officier de police n'avait pas remarqué que suite à l'homonymie des noms de famille et la presque ressemblance des prénoms, ce véhicule n'était pas le mien. Suite à cet épisode je n'ai ni moi ni mon père reçu d'avis de paiement pour amendes. J'ai donc supposé que l'officier de police s'était rendu compte de son erreur. Mon père ne conduit plus son véhicule, il ne peut donc avoir commis d'infraction et hormis cet épisode où je conduisais son véhicule je n'ai pas commis d'infractions. Je considère que si cette amende concerne ce fait, elle a été infligée à tort mais mon père ni moi n'avons reçu d'avis de sommes à payer. Je n'ai donc pu contester. Mon père de condition modeste n'a pas les moyens de payer et je n'envisage pas de payer une amende indue. Pouvez me conseiller sur les moyens de recours et à qui m'adresser. j'ai essayé de contacter les services du trésor amendes pour expliquer la situation mais ils sont injoignables

Par **razor2**, le **11/09/2012** à **07:58**

A ce stade là, je ne suis pas convaincu que vous puissiez faire grand chose.... Si l'agent vous a verbalisé à l'époque, il vous a forcément remis un avis de contravention, non? Alors qu'en avez vous fait? Si vous ne l'avez pas contesté en bonne et due forme, vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous même dans la procédure actuelle touchant votre père...

Par **avecmi**, le **11/09/2012** à **22:21**

merci pour votre réponse  
pour répondre à votre remarque, non l'agent qui m'a verbalisé ne m'a remis aucun document lors de l'interpellation, il m'a fait signé une tablette électronique. Je pensais recevoir un avis de sommes à payer à l'époque, que je n'ai ni moi ni mon père reçu et que j'avais l'intention de contester. j'ai cru qu'il n'y avait donc pas de suite donnée.  
j'envisage de contester car j'estime ne pas avoir commis d'infractions.

Pouvez vous me conseiller

merci

Par **razor2**, le **13/09/2012** à **09:53**

Prenez contact au plus vite avec le Trésor Public. Vous pouvez adresser un courrier de demande de remise gracieuse à Monsieur le Comptable du Trésor Public auprès duquel vous dépendez. Mais le stade de l'opposition administrative est le stade "ultime" d'une telle procédure. Il sera à ce niveau là, difficile d'obtenir "machine arrière".